

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_10

Revalorisation de la gratification des stagiaires BAFA

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires - décret 2014-1420 du 27 novembre 2014,
Vu les articles D432-10 à D432-11 du Code de l'action sociale et des familles,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

14 AVR. 2023

SLOW

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_10-DE

Vu l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes pour exercer des fonctions d'animation et de direction en structure d'animation,
Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueil collectif de mineurs,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier informe l'assemblée que la commune peut être amenée à accueillir des stagiaires de l'enseignement dans le cadre de leur parcours de formation. Il convient de définir les règles de gratification de ces stagiaires, selon la nature et la durée du stage.

Les services d'accueil de loisirs recrutent régulièrement des animateurs, dans le cadre du stage pratique, d'une durée minimum de 14 jours, nécessaire à la validation de leur diplôme BAFA. Contrairement aux stagiaires accueillis dans un cursus pédagogique de l'enseignement universitaire ou scolaire, ils ne sont pas rémunérés en indemnité de stage. Afin de lever les freins au recrutement d'animateurs, il est proposé de verser aux stagiaires une gratification d'un montant forfaitaire de 28€ par jour de stage réalisé dans la limite de 392 €. Cette gratification permettra notamment de contribuer aux frais liés au coût de la formation d'environ 1 000 € selon l'organisme.

La liquidation de cette somme sera conditionnée par la présentation de l'attestation du nombre de jours de stages réalisés au sein des structures.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le versement d'une aide au financement de la formation d'un montant forfaitaire de 28€ par jour dans la limite de 392€) pour les stagiaires BAFA ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de stage ;
- DIT que les montants et taux alloués évolueront selon la réglementation en vigueur au moment de leur attribution et de leur versement ;
- IMPUTE les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légal de 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédict	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédict BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_11

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission des Moyens Généraux. Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Une modification du tableau des effectifs a été proposée pour au sein de la Direction des Moyens Techniques pour faire suite à un départ et une arrivée.

Affectation	Suppression	Création	Date d'effet
FILIERE TECHNIQUE			
Moyens techniques – Espaces Verts	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps complet	Adjoint technique Temps complet	01/04/2023

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE DE SUPPRIMER et DE CREER les postes au tableau des effectifs tel que listé ci-dessus ;
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ;
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par: Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.